



Clermont l'Hérault, le 6 novembre 2025

Service référent :
POLE AMENAGEMENT

Certificat d'affichage

Je soussigné, Monsieur **Jean-Marie SABATIER**, Premier Adjoint au Maire de la Commune de Clermont l'Hérault agissant en vertu de l'arrêté municipal n° AG/AR 2023-42 en date du 1er mars 2023 portant déport de Monsieur le Maire dans le cadre du projet de création et d'exploitation d'un crématorium sur le territoire communal,

certifie avoir procédé à l'affichage de « l'avis d'enquête publique portant ouverture de l'enquête publique sur la création d'un crématorium et d'un site cinétaire », à compter du 30 octobre 2025 et pour la durée de toute l'enquête publique, sur les sites suivants :

-à l'entrée de la Mairie de Clermont l'Hérault, Place de la Victoire à Clermont l'Hérault
-à l'entrée du Centre technique municipal, Impasse des Frères Lumière à Clermont l'Hérault
-sur les panneaux d'affichage en ville (Ecole Rostand, Ecole Jules Verne, parking du Centre)

à compter du 4 novembre 2025, au rond-point route de Canet, à proximité du terrain d'implantation du crématorium, Zac de la Salamane.

Cet avis d'enquête publique a également été mis en ligne sur le site internet de la Commune à compter du 4 novembre 2025 et pour toute la durée de l'enquête publique.

Le Premier Adjoint,
En vertu de l'arrêté de déport du Maire
n°AG/AR-2023-42 du 1er mars 2023


Jean-Marie SABATIER